

Cour d'appel
fédérale



Federal Court
of Appeal

Date : 20101020

Dossier : A-77-09

Référence : 2010 CAF 276

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

CLOTILDE BÉRUBÉ

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

intimés

Audience tenue à Ottawa (Ontario), le 20 octobre 2010.

Jugement rendu à Ottawa (Ontario), le 20 octobre 2010.

MOTIFS DU JUGEMENT DE :

LA COUR

Date : 20101020

Dossier : A-77-09

Référence : 2010 CAF 276

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

CLOTILDE BÉRUBÉ

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

intimés

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

[1] Nous référant aux normes de contrôle établies par la Cour suprême du Canada dans *Housen c. Nikolaisen*, 2002 CSC 33, et après avoir examiné avec attention les arguments écrits et oraux soumis par les deux parties, nous n'avons pas été convaincus que la décision du juge de la Cour fédérale révélait une erreur de droit ou autre erreur qui pourrait justifier ou permettre l'intervention de notre Cour.

[2] Il était loisible au juge de la Cour fédérale de conclure comme il l'a fait.

[3] L'appel sera donc rejeté avec dépens dans cette Cour uniquement.

« Pierre Blais »

Juge en chef

« J.D. Denis Pelletier »

j.c.a.

« Robert M. Mainville »

j.c.a.

Traduction

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-77-09

Appel d'une décision du juge Shore, 20 janvier 2009 (T-1780-08)

INTITULÉ : Clotilde Bérubé c. Sa
Majesté la Reine du
Canada et Le Procureur
général du Québec

LIEU DE L'AUDIENCE : Ottawa, Ontario

DATE DE L'AUDIENCE : 20 octobre 2010

MOTIFS DU JUGEMENT : LA COUR

DATE DES MOTIFS : 20 octobre 2010

COMPARUTIONS :

Clotilde Bérubé	POUR L'APPELANTE
Stéphanie Dion et Vincent Veilleux	POUR L'INTIMÉE SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Clotilde Bérubé	POUR L'APPELANTE
Myles J. Kirvin Procureur général du Canada	POUR L'INTIMÉE SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA
Bernard, Roy Justice-Montréal	POUR L'INTIMÉ LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC